

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

Réunion du CM du 09.04.2021 à 20h30, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire ; 15 conseillers présents.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, M. BARGAIN, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, R. FERNANDEZ, S. TANGUY

Etaient absents : J. KERSAUDY, excusé

Secrétaire de séance : S. SIMON

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux les délibérations prises lors de la séance du 19 février 2021.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à signer le registre des délibérations.

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

• Intégration de Mme Sonia TANGUY au sein du Conseil Municipal (N°2021/04/01-01)

Suite à la démission de Mme Corinne GADONNA de son poste d'adjointe (acceptée par M. le Préfet le 23 mars 2021) et de conseillère municipale, et conformément à l'article L270 du Code Electoral, le Maire a sollicité M. Mathieu PRIGENT, candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « agir et vivre ensemble » qui n'a pas accepté les fonctions de conseiller municipal. Il a ensuite sollicité Mme Sonia TANGUY née RIOU qui a accepté les fonctions de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'installation de Mme Sonia TANGUY née RIOU comme conseillère municipale et de la modification du tableau du Conseil Municipal : Mme Sonia TANGUY née RIOU prenant rang à la suite des conseillers municipaux élus antérieurement.

• Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints (N°2021/04/01-02)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la démission de Mme Corinne GADONNA de ses fonctions de 4^{ème} adjointe au Maire (acceptée par M. le Préfet le 23 mars 2021) et de conseillère municipale, il y a lieu de modifier la délibération du 28 mai 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 et suivants du CGCT et à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 qui fixe à 5 le nombre d'adjoints, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant à savoir l'élection du 4^{ème} adjoint.

- Candidat aux fonctions de 4^{ème} adjoint : Mme Anne Marie POUPON (conseillère déléguée auparavant)

Après dépouillement des votes, Mme Anne Marie POUPON, ayant obtenu 15 voix, est proclamée 4^{ème} adjointe (18 suffrages dont 3 blancs).

Le Conseil Municipal PREND ACTE du nouveau tableau des adjoints à savoir :

1^{er} adjoint : Stéphane SIMON

2^{ème} adjoint : Sylviane LE CORRE

3^{ème} adjoint : Jean-René TANGUY

4^{ème} adjoint : Anne Marie POUPON

5^{ème} adjoint : Pierrick BOUSSARD

Mise à jour du tableau du Conseil Municipal prenant en compte l'intégration de Mme Sonia TANGUY et l'élection du 4^{ème} adjoint

• Modification du tableau des indemnités des élus (N°2021/04/01-03)

Par 14 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal valide le tableau des indemnités ci-dessous :

Fonction	Nom Prénom	% indice terminal	indemnité mensuelle brute	entrée en vigueur
Maire	LE GOFF David	44,00 %	1 711,34 €	29.05.2020
1 ^{er} Adjoint	SIMON Stéphane	21,00 %	816,77 €	01.10.2020
2 ^{ème} Adjoint	LE CORRE Sylviane	16,80 %	653,42 €	01.06.2020
3 ^{ème} Adjoint	TANGUY Jean-René	16,80 %	653,42 €	01.06.2020
4 ^{ème} Adjoint	POUPON Anne Marie	16,80 %	653,42 €	10.04.2021
5 ^{ème} Adjoint	BOUSSARD Pierrick	16,80 %	653,42 €	01.06.2020
Conseiller délégué	BARGAIN Matthieu	16,80 %	653,42 €	10.04.2021
TOTAL			5 795,21 €	

FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2021 (N°2021/04/02)

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants (pas de délibération prise par la commune de Guengat pour les locaux vacants).

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019.

La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le **transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçue sur leur territoire.**

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15,97 % pour notre territoire) qui viendra s'ajouter au taux communal TFB 2020.

A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 23.03.2021, à l'unanimité, DECIDE de ne pas augmenter les taux pour l'année 2021, FIXE le taux de la Taxe sur le Foncier bâti à 31,70 % (nouveau taux issu de la fusion des taux de foncier bâti) et le taux de la Taxe sur le Foncier non bâti à 39,04 %, à savoir :

	2020	2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	11,31 %	11,31 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	15,73 %	15,73 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,97 %	15,97 %
Nouveau taux communal issu de la fusion des TFB		31,70 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,04 %	39,04 %

ECOLE DE GUENGAT – DOTATION 2021 (N°2021/04/03)

Un contrat d'association lie la commune avec l'école St Joseph de Guengat (unique école).

A la rentrée scolaire 2020/2021, 164 enfants scolarisés à Guengat

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 23.03.2021, par 17 voix pour et 1 abstention, DECIDE de reconduire la participation de la commune à savoir : 700 € par enfant au titre de l'année 2021 soit :

$$164 \text{ enfants} \times 700 \text{ €} = 114\,800,00 \text{ €}$$

(janvier, février et mars 2022 : dotation = 9 566 € / mois dans l'attente du vote du budget de l'année 2022)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2021 (N°2021/04/04)

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 23.03.2021, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention aux associations suivantes :

Subventions	2021
ATGP (Association Tennis Guengat Plogonnec)	600 €
Les Lapins de Guengat (Football)	2 000 €
Les P'tits Loupiouts	300 €
Cap sur la danse	300 €
Foulées Nature Gwengad	150 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : COMMUNE (N°2021/04/05)

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, ADOPTE le budget primitif 2021 présenté par Pierrick BOUSSARD, adjoint aux Finances.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 972 863,00 €	Dépenses : 1 186 768,55 €
Recettes : 972 863,00 €	Recettes : 1 186 768,55 €
Excédent prévisionnel 2021 : 120 444,70 €	↳ Excédent fonctionnement 2021 inclus

CESSION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE (N°2021/04/06)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE la cession par la Commune d'environ 10 m² de délaissé de voirie (domaine public de la commune) de la route de Stang ar Guel au profit des propriétaires riverains domiciliés 2 route de Stang ar Guel à Guengat (propriétaires de la parcelle ZH 67) au prix de 0,50 € le m² en procédant à la désaffectation et au déclassement du bien cédé, conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques.

Ce délaissé de voirie permettant uniquement l'accès à la propriété des propriétaires riverains, il n'est pas nécessaire de réaliser d'enquête publique préalable dans la mesure où cette cession ne porte pas atteinte aux conditions de circulation de ladite voie.

Valeur vénale du bien cédé : 0,50 € le m²

Le Conseil Municipal autorise le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches nécessaires liées à cette affaire, à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette cession.

Les frais de géomètre et frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION DE POINTS LUMINEUX (N°2021/04/07)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de procéder à la rénovation de 6 points lumineux situés autour de la Mairie (espace Louis Aleno de Saint-Alouarn) et AUTORISE le Maire à signer une convention financière avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF).

Coût total des travaux : 11 000,00 € HT - Coût pour la Commune : 6 500,00 € (prise en charge par le SDEF : 4 500,00 €)

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES (N°2021/04/08)

La convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de formations destinés aux agents de Quimper Bretagne Occidentale, du CCAS de Quimper, du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, des communes de Quimper Bretagne Occidentale et du CCAS d'Ergué-Gabéric arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Afin de poursuivre la réalisation de ces formations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de reconduire cette convention qui définit les modalités de fonctionnement du groupement pour la période 2022-2025.

Chaque membre du groupement s'engage à prendre en charge la part de la prestation qui lui incombe ainsi qu'une partie des frais de fonctionnement.

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) (N°2021/04/09)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE la réalisation de travaux de rénovation énergétique à l'église Saint Fiacre (remplacement du système de chauffage actuel par une installation moins énergivore) ; AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en place d'un nouveau dispositif de chauffage à l'église Saint Fiacre et à solliciter les subventions afférentes au titre de la DSIL.

CANTINE SCOLAIRE : PRISE EN CHARGE PARTIEL DES REPAS EXTERIEURS (N°2021/04/10)

Par délibération du 13 février 2004, le Conseil Municipal décidait de rembourser, aux familles domiciliées à GUENGAT dont les enfants sont scolarisés dans des établissements primaires publics, le surcoût appliqué au prix du repas cantine.

Suivant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 23.03.2021, par 17 voix pour (1 élu ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal DECIDE de reconduire cette décision pour l'année 2021 et les années suivantes jusqu'à la fin du mandat.

COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION COMPOSITION (N°2021/04/11)

Suite à la démission de Mme Corinne GADONNA et à l'intégration de Mme Sonia TANGUY au sein du Conseil Municipal, le Conseil Municipal DECIDE de modifier la composition des commissions comme suit :

- Commission des finances et vie économique

Pierrick BOUSSARD, Matthieu BARGAIN, Stéphane SIMON, Jean-René TANGUY, Anne Marie POUPON, Gwenaëlle JOUAN, Jean-Pierre HEMON, Régis FERNANDEZ, Yann SZPOTYNSKI

- Commission urbanisme, travaux et cadre de vie

Stéphane SIMON, Jean-René TANGUY, Matthieu BARGAIN, Pierrick BOUSSARD, Frédéric LE DOUY, Yann SZPOTYNSKI, Christine DANTEC

- Commission vie associative, culture patrimoine et tourisme

Matthieu BARGAIN, Stéphane SIMON, Jean-René TANGUY, Liliane COLAS, Gaëlle PENGAM, Johan KERSAUDY, Yann SZPOTYNSKI, Jean-Pierre HEMON, Régis FERNANDEZ, Frédéric LE DOUY, Sonia TANGUY

- Commission affaires sociales, enfance et jeunesse

Sylviane LE CORRE, Anne Marie POUPON, Gwenaëlle JOUAN, Solen SOUBEN, Gaëlle PENGAM, Gwenaëlle QUEAU, Christine DANTEC, Sonia TANGUY

- Commission communication, évènementiel

Matthieu BARGAIN, Sylviane LE CORRE, Jean-René TANGUY, Anne Marie POUPON, Solen SOUBEN, Gaëlle PENGAM, Christine DANTEC

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SIMIF (N°2021/04/12)

Suite à la démission de Mme Corinne GADONNA, le Conseil Municipal DESIGNNE un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siègeront au comité syndical du SIMIF (Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère).

Délégué titulaire : Pierrick BOUSSARD

Délégué suppléant : Matthieu BARGAIN

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Décisions prises par délégation (dépenses TTC 1^{er} trimestre 2021)

- 13 842,00 € : tracteur tondeuse
- 2 112,00 € : réalisation caveau cimetièrè
- 1 363,69 € : fournitures réalisation d'un mur abords médiathèque (travaux en régie)
- 4 217,95 € : panneaux de signalisation, panneaux travaux (déviation etc...)
- 216,00 € : housses bottes de pailles (Tour de France)
- 398,09 € : plaques N° de rues

Travaux et devis en cours

- Locaux associatifs : fin des travaux prévue en juin 2021
- Travaux de voirie : devis en cours (abords locaux associatifs, hameau de Bellevue...)
- Travaux espaces verts : aménagement (engazonnement) des abords de la médiathèque et réalisation d'un mur par les services techniques de la Commune
- Lotissement des Chèvrefeuilles : mise en service de l'éclairage public
- Résidence Vorc'h Laë : travaux de voirie (OPAC). Avant le transfert dans le domaine communal de la voirie du lotissement, des travaux complémentaires (ajustements) devront être effectués.
- Liaison voie verte : dans l'attente de signer l'acte (cession de terrains à la commune), un bornage a récemment été effectué. Un premier contact a eu lieu avec les services du Sivalodet pour la mise en valeur des zones humides et la création d'un talus (Breizh Bocage) dans le cadre de la réalisation d'un chemin piétonnier vers la voie verte.
- Eglise Saint Fiacre : Visite mercredi 24 mars avec Mme Cécile OULCHEN de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour constater l'état de la statue Saint-Fiacre. Un échange a également eu lieu concernant le système de chauffage et l'éclairage des vitraux.

Campagne de vaccination

Une première campagne de vaccination a eu lieu vendredi 2 avril au centre éphémère de Plonéis : une cinquantaine de Guengatais (personnes de + de 75 ans inscrites sur la liste des personnes rencontrant des difficultés dans le cadre de la vaccination) ont reçu leur première injection. La deuxième injection est prévue le vendredi 30 avril à Plonéis.

Sylviane LE CORRE, adjointe aux affaires sociales, remercient les personnes qui se sont investies dans cette campagne de vaccination auprès des Guengatais et notamment les membres du CCAS.

Quimper Bretagne Occidentale (QBO) : informations

Projet communautaire : des réflexions sont actuellement menées auprès des élus dans le cadre du projet communautaire et notamment le pacte de gouvernance (thématiques envisagées : mobilité, déchets, Projet Alimentaire Territorial, lecture publique, transition énergétique...).

Cadastre solaire : dans le cadre de ses actions en faveur de la transition énergétique, QBO a lancé la réalisation d'un cadastre solaire pour objectiver et soutenir le déploiement du photovoltaïque en toiture à l'échelle de son territoire. Cet outil qui identifie le potentiel solaire (cartographie des toitures pouvant bénéficier de panneaux solaires) a été présenté aux communes de l'Agglomération et sera mis à leur disposition afin d'accélérer le déploiement du photovoltaïque et accompagner les particuliers et les professionnels intéressés par la démarche.

Opération « passez à l'électrique » : mise à disposition par la QUB d'un vélo électrique sur la Commune à destination de tous les Guengatais. L'animation prévue à Guengat le 21 avril 2021 est reportée au 12 mai 2021.

A Guengat, le 12 avril 2021

David LE GOFF, Maire